



Travaux de la vigne et du vin

Niveau 3 - RNCP 4892

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Ouvrier(-ière) viticole

> Poursuite d'études

BP Responsable d'une exploitation agricole / Bac pro Conduite et Gestion d'une
Entreprise Vitivinicole / Certificat de Qualification Professionnelle

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Une **exploitation viticole** disposant d'un **chai et point de vente**
- ✔ L'obtention du "**CERTIPHYTO**"

eap49.educagri.fr ←

La réussite se cultive ici.





Validation du diplôme

Le CAPa est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 10 unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 2 ans, est réparti entre enseignement général et enseignement professionnel.

> Des enseignements généraux

Expression et communication professionnelles, mathématiques, technologie de l'information, sport, gestes et postures, éducation socioculturelle, anglais, sciences économiques, sociales et de gestion.

> Des enseignements professionnels

- Travaux d'entretien du vignoble : taille, palissage, travaux en vert...
- Travaux mécanisés : entretien du sol, fertilisation, protection...
- Travaux de la cave : réception, suivi des vinifications, élevage...
- Organisation et gestion de son poste : sécurité, hygiène...
- Enregistrement des données : traçabilité...

> Modalités de formation

840 HEURES
de parcours complet de formation sur 2 ans

12 SEMAINES
par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

En fonction du niveau du candidat, la formation peut être dispensée sur un an.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers) et sortir de 3^e générale ou technologique
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Possibilité d'internat (accueil possible dès le dimanche soir).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

→ pisani49.fr